

F BIS / CARNET DE PHOTOMONTAGES ET INTERPRÉTATIONS

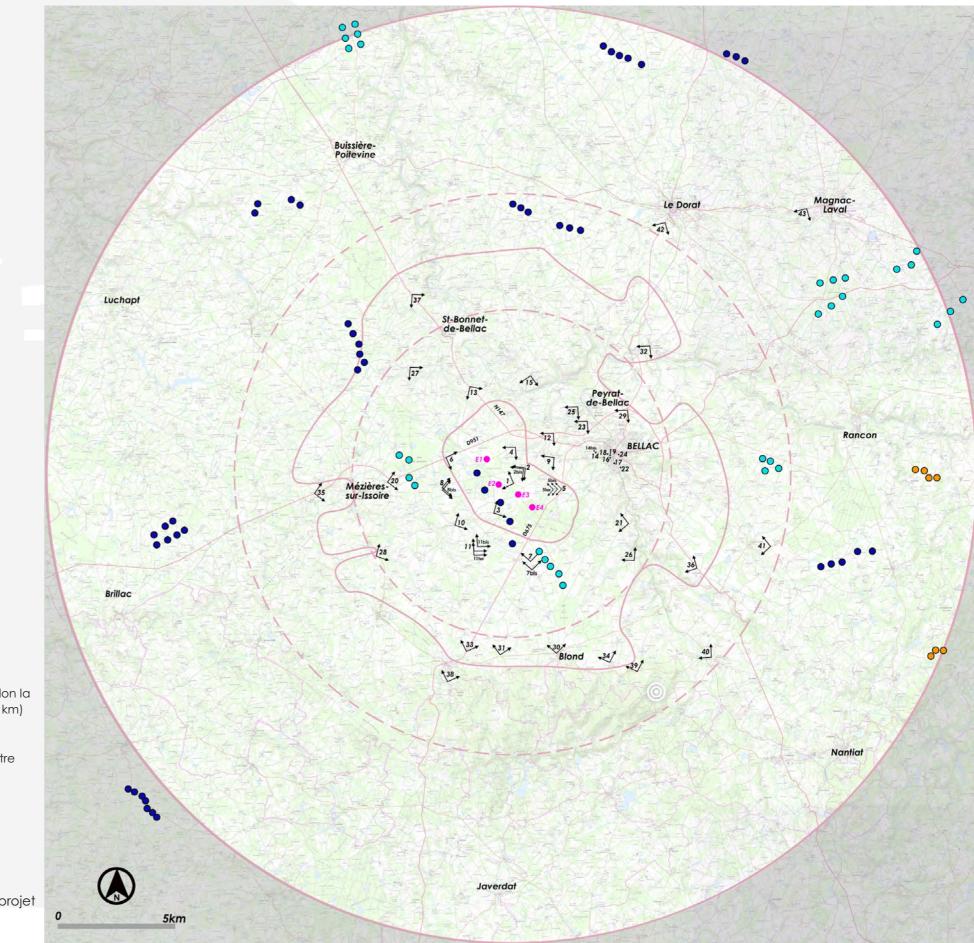








Localisation des points de vue initiaux et supplémentaires







Aire d'étude intermédiaire portée à 18 km selon la formule Ademe et aire d'étude immédiate (1km)



Aire d'étude rapprochée de 5 à 10 km maximum autour de la ZIP



Rayons de 5 et 10 km à titre



Parcs construits



Parcs autorisés



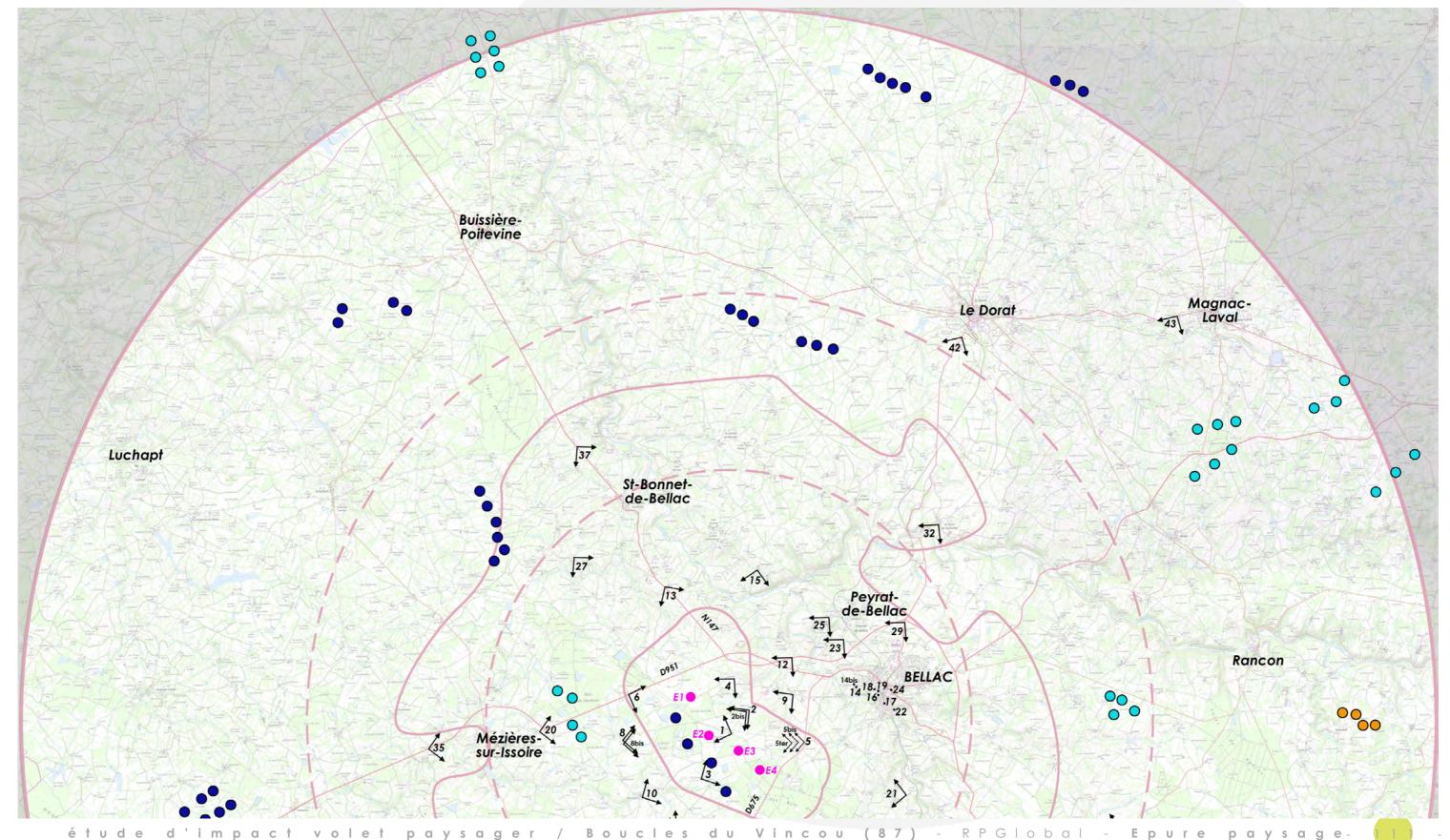
Projets en instruction



Localisation des photomontages proposés pour analyser les impacts du projet

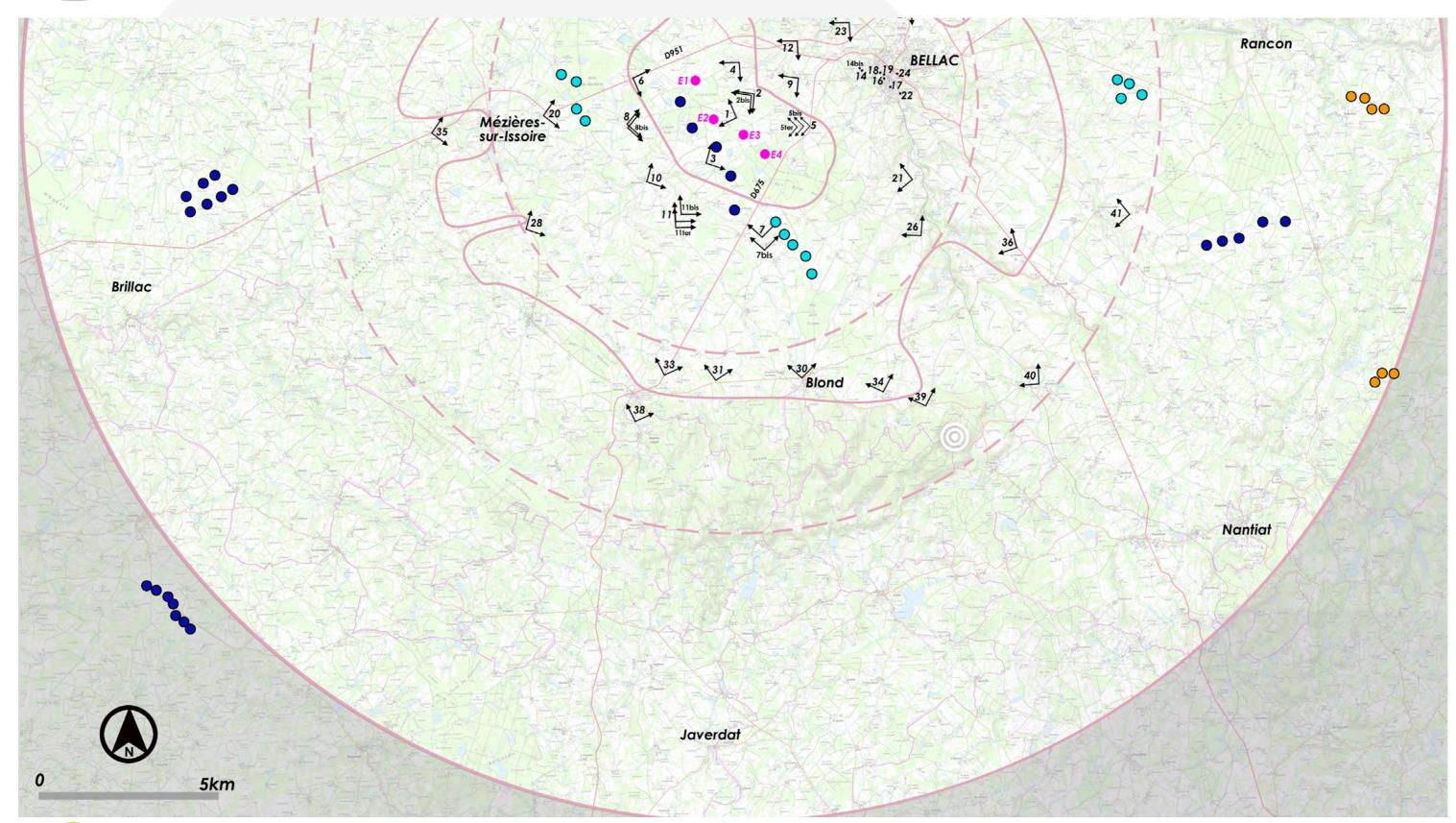
Localisation des points de vue : zoom nord







Localisation des points de vue : zoom sud



Localisation des points de vue : zoom sur périmètre rapproché 37 St-Bonnet-de-Bellac 32 27 15 13 Peyrat-de-Bellac 14 16 .17 22 PELLAC 000 Mézières-20 sur-Issoire 110 21 26

Vincou



Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue

	`				
\mathbf{M}	DELE	DE I'	VDDVDE	IL PHOTO	٠.
VI	DELE	DEL	AFFARE	IL FIOLO	

Modèle d'appareil photo	DMC-LF1
Fabricant appareil photo	Panasonic
Longueur focale	11 mm
Long. focale équivalente 35mm	50 mm

HAUTEUR DE L'OBSERVATEUR : 1.60M

CONDITIONS DE PRISES DE VUES :

Les prises de vue sont issues d'une campagne de terrain réalisée en septembre 2020 et d'une campagne supplémentaire en mars 2023.

Les vues de 2020 n'ont pas été réalisées à feuilles tombées, toutefois, au regard de la multiplication des filtres boisés et arborés, l'absence de feuilles n'aura qu'une faible influence sur la perception du projet et du contexte éolien existant. En effet, cela apporte peu en vue éloignée et en vue proche, les visibilités resteront ponctuelles et partielles.

PRINCIPE DE PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES POUR LA SUITE DU DOCUMENT: Les photomontages sont présentés sur 4 pages (2 pages avec le vues à 120° et 2 pages avec les cadrages à 40° en vision pleine page)

NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE NUMÉRO ET LOCALISATION DU PHOTOMONTAGE ZOOM DE LOCALISATION DU POINT CARTE DE LOCALISATION ISSUE NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : DE VUE SUR PHOTO-AÉRIENNE (ANGLE DE LA CARTE DE L'ENSEMBLE PATRIMONIAUX : DES PHOTOMONTAGES NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : ... NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : ... ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL DISTANCE ET IDENTIFICATION DE L'EOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE CADRE 2 CADRE 3 PANORAMA DE L'ÉTAT INITIAL (ANGLES VARIÉS AU REGARD DU CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL) : PHOTOMONTAGE EN MODE CONSTRUCTION COULEUR - VUE RECADRÉE À 120° CONTEXTE ÉOLIEN ET PAYSAGER LARGE ILLUSTRANT L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE REPÈRE (IDENTIFICATION DU DÉCOUPAGE EN 3X40°): PATRIMONIAUX VISIBLES AVANT IMPLANTATION DU PROJET - REPRÉSENTATION EN ROSE POUR LE PROJET DES BOUCLES DU VINCOU - EN BLEU CLAIR POUR LES PARCS AUTORISÉS NON CONSTRUITS - pas de projet en instruction sur le périmètre étudié les parcs existants ne sont pas représentés car ils sont visibles sur les points de vue CADRE 3 CADRE 2 PHOTOMONTAGE NON OBJECTIF EN VUE RÉELLE AVEC LES ÉOLIENNES DU PROJET DE PANORAMA DE L'ÉTAT INITIAL - VUE RECADRÉE À 120° EN FONCTION DE LA LOCATION DU PROJET ET DU CONTEXTE BOUCLES DU VINCOU ET LES PARCS EXISTANTS-AUTORISÉS - VUE RECADRÉE À 120° **ÉOLIEN PROCHE (IDENTIFICATION DU DÉCOUPAGE EN 3X40°):** (IDENTIFICATION DU DÉCOUPAGE EN 3X40°): QUAND LES ÉOLIENNES DU PROJET NE SONT PAS VISIBLES, C'EST LA VUE COULEUR SEULE QUI APPARAÎT SUR CETTE PAGE)

En ce qui concerne les 2 pages présentant les cadrages à 40° en pleine page, il n'a pas été jugé utile de mettre en page les 3 cadrages. En effet, le projet étant de petite envergure, il s'inscrit majoritairement dans un seul cadrage et au maximum sur 2 cadrages. Par ailleurs, il se raccroche à un parc existant qui lui même ne dépasse pas 2 cadrages en terme d'emprise visuelle. De plus, si on tient compte de la faible densité éolienne, de la faible présence de monuments historiques sensibles au projet et de la couverture arborée et bocagère, l'ensemble des cadrages n'est pas nécessaire à l'analyse des impacts du projet.

Par conséquent, 2 cadrages sur 3 sont présentés. Le choix des 2 cadrages est défini au cas par cas au regard du point de vue, des éléments de repères visibles et des impacts cumulés avec le parc de Bellac-Croix de le Pile.

-étude d'impact volet paysager / Boucles du Vincou (87) - RPGlobal - Epure

Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue



MODE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES ET D'AUTO-CONTRÔLE :

Les photomontages sont réalisés sur Windpro sur base d'une carte ign 25000 géoréférencée et du mnt (modèle numérique de terrain). La majeure partie des photomontages est basée sur des panoramas montés au préalable sur un logiciel spécialisé. Le calage des photomontages se fait au regard des coordonnées, de la ligne d'horizon et de points de repère visibles sur les panoramas (châteaux d'eau, clochers, parcs éoliens identifiables, mât de mesure visible du porteur de projet). Deux repères minimum sont nécessaires pour caler le projet dans le panorama ne présente pas de repère visible, le calage s'effectue à l'aide d'un 2ème photomontage n'utilisant qu'une photo ayant servi au panorama. Avec une seule photo, Wind Pro cale automatiquement le projet à l'échelle et il ne reste que la ligne d'horizon à positionner en fonction du relief visible. Ce contrôle est principalement utilisé en vue proche où les repères sont limités ou trop proches pour que le calage soit réaliste.

PAGE 3	PAGE 4
VUE PROJETÉ RÉALISTE RECADRÉE À 40° (QUAND LES ÉOLIENNES DU PROJET C'EST LE PHOTOMONTAGE COULEUR QUI EST UTILISÉ) CADRAGE 1 OU 2	VUE PROJETÉ RÉALISTE RECADRÉE À 40° (QUAND LES ÉOLIENNES DU PROJET C'EST LE PHOTOMONTAGE COULEUR QUI EST UTILISÉ) CADRAGE 2 OU 3



Données des prises de vue

Les points de vue supplémentaires demandés par les services instructeurs sont surlignés en jaune. Certains photomontages ont fait l'objet de plusieurs points de vue supplémentaires afin d'illustrer différents niveaux de perception selon la position de l'observateur.

En terme de représentation dans les photomontages, notamment ceux en couleur, les nouvelles prises de vue issues de 2023 (surlignées en jaune dans le tableau ci-dessous) montrent le parc de Bellac-Croix de la Pile construit, alors que les autres vues issues d'une campagne de terrain antérieure à la construction du dit parc, montrent celui-ci en bleu clair comme un parc autorisé.

N°PM	coordonnées Lambert 93		altitude mnt	angle de vue distance de l'éolienne la plus	azimut prise de vue	Eolienne la plus	Conditions de prises de vue			
IN FIVE	Х	Υ	aititude iiiit	initial°	proche du projet	azimut prise de vue	proche du projet	date	heure	météo
1	545 018	6 558 667	264,2 m	210	0,57 km	306	E3	03/09/2020	12h25	soleil
2	545 555	6 559 311	253,4 m	190	1,19 km	252	E2	03/09/2020	12h20	soleil
2 bis	545 544	6 559 308	253,5 m	202	1,18 km	243	E2	28/03/2023	10h05	soleil
3	544 209	6 557 415	253,1 m	240	1,21 km	142	E3	03/09/2020	12h30	soleil
4	545 129	6 560 192	242,2 m	235	1,28 km	249	E1	03/09/2020	14h55	soleil
5	547 090	6 558 416	249,7 m	200	1,67 km	262	E4	03/09/2020	10h35	soleil
5 bis	546 941	6 558 377	248,9 m	195	1,52 km	261	E4	28/03/2023	10h50	quelques nuages
5 ter	546 756	6 558 344	250 m	197	1,35 km	261	E4	28/03/2023	10h40	quelques nuages
6	542 200	6 559 817	259 m	170	1,74 km	110	E1	02/09/2020	18h10	soleil
7	545 636	6 555 369	255,3 m	140	2,19 km	343	E4	03/09/2020	10h10	soleil
7 bis	545 760	6 554 980	260,9 m	180	2,58 km	341	E4	28/03/2023	11h21	quelques nuages
8	541 988	6 558 593	242,6 m	180	2,24 km	134	E1	03/09/2020	15h15	soleil
8 bis	542 008	6 558 578	243,6 m	205	2,23 km	118	E1	28/03/2023	12h27	quelques nuages
9	546 807	6 559 714	224,9 m	180	2,25 km	190	E3/E4	03/09/2020	12h00	soleil
10	542 537	6 556 939	239,3 m	180	2,50 km	35	E2	03/09/2020	12h50	soleil
11	543 312	6 555 849	270,2 m	180	2,90 km	47	E3/E4	03/09/2020	12h50	soleil
11 bis	543 440	6 556 013	266,1 m	191	2,69 km	17	E4	28/03/2023	11h55	quelques nuages
11 ter	543 256	6 555 689	273,1 m	198	3,04 km	45	E4	28/03/2023	12h05	quelques nuages
12	546 810	6 560 737	210,1 m	125	3,04 km	248	E1	03/09/2020	17h05	soleil
13	543 321	6 562 755	236,4 m	140	3,12 km	131	E1	03/09/2020	15h45	quelques nuages
14	548 531	6 559 925	208,8 m	185	3,72 km	239	E4	03/09/2020	11h05	soleil
14 bis	548 501	6 559 930	208,6 m	223	3,70 km	241	E3/E4	28/03/2023	09h36	quelques nuages
15	545 880	6 563 189	240,7 m	120	4 km	167	E1	03/09/2020	16h50	quelques nuages

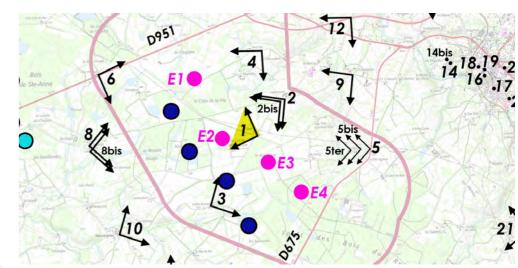
Données des prises de vue

B10DB 4	coordonnées Lambert 93		alaia d	angle de vue distance de l'éolienne	distance de l'éolienne la plus		Eolienne la plus	Conditions de prises de vue		
N°PM	Х	Y	altitude mnt	initial°	proche du projet	azimut prise de vue	proche du projet	date	heure	météo
16	549 160	6 559 632	223,2 m	150	4,07 km	207	E4	02/09/2020	12h55	quelques nuages
17	549 294	6 559 410	214 m	155	4,08 km	266	E4	02/09/2020	13h05	quelques nuages
18	549 067	6 559 789	230,2 m	160	4,08 km	244	E4	02/09/2020	12h50	quelques nuages
19	549 157	6 559 711	236,5 m	130	4,11 km	264	E4	02/09/2020	12h55	quelques nuages
20	539 780	6 558 866	242,4 m	190	4,24 km	65	E1	02/09/2020	18h00	soleil
21	549 868	6 556 845	237,6 m	200	4,27 km	260	E4	03/09/2020	9h15	soleil
22	549 589	6 559 239	204,7 m	140	4,28 km	266	E4	03/09/2020	10h55	soleil
23	548 233	6 561 202	233,7 m	175	4,31 km	262	E1	03/09/2020	11h25	soleil
24	549 530	6 559 759	245,3 m	180	4,45 km	243	E4	02/09/2020	13h20	quelques nuages
25	547 895	6 561 821	243,3 m	185	4,48 km	249	E1	03/09/2020	11h40	soleil
26	550 035	6 555 285	239,2 m	180	4,93 km	317	E4	03/09/2020	9h25	soleil
27	540 784	6 563 670	244,5 m	180	5,08 km	125	E1	03/09/2020	16h05	quelques nuages
28	539 224	6 555 728	229,7 m	180	5,94 km	352	E2	02/09/2020	17h30	soleil
29	549 970	6 561 669	253 m	180	5,95 km	202	E4	02/09/2020	12h25	quelques nuages
30	546 593	6 551 445	309,5 m	180	6,20 km	358	E4	03/09/2020	9h55	soleil
31	544 291	6 551 456	328,7 m	140	6,26 km	16	E4	02/09/2020	16h30	soleil
32	550 944	6 564 355	218,7 m	180	6,55 km	265	E1	02/09/2020	12h10	quelques nuages
33	542 867	6 551 622	289,8 m	180	6,57 km	28	E4	02/09/2020	17h10	soleil
34	548 915	6 551 017	311,5 m	125	7,32 km	342	E4	02/09/2020	16h00	soleil
35	536 606	6 558 454	222,2 m	150	7,43 km	119	E1	02/09/2020	17h45	soleil
36	552 734	6 554 869	279,3 m	125	7,57 km	276	E4	02/09/2020	14h20	soleil
37	540 927	6 566 764	234,5 m	160	7,69 km	131	E1	03/09/2020	16h25	quelques nuages
38	542 051	6 550 347	353,5 m	125	8,07 km	357	E4	02/09/2020	16h55	soleil
39	550 034	6 550 597	336,2 m	140	8,23 km	341	E4	02/09/2020	15h45	quelques nuages
40	553 240	6 551 126	262,7 m	130	9,95 km	300	E4	02/09/2020	15h05	quelques nuages
41	555 829	6 555 737	280,2 m	170	10,03 km	256	E4	02/09/2020	14h35	quelques nuages
42	551 751	6 569 517	226,7 m	140	12,5 km	228	E1	02/09/2020	11h50	soleil
43	557 761	6 569 963	227,2 m	120	17,22 km	225	E1	02/09/2020	11h30	soleil



PM 1- Hameau de la Lande

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE: Le hameau de La Lande fait partie des zones d'habitats proches et isolées inscrites dans le bocage arboré. Il se trouve à l'est du projet et entre les éoliennes E2 et E3. La présence de boisements et de haies arborées le long des axes évitent tous risques d'encerclement mais la proximité du projet et du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile pourrait générer un surplomb sur l'habitat.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 210° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 0.57 KM (E3)





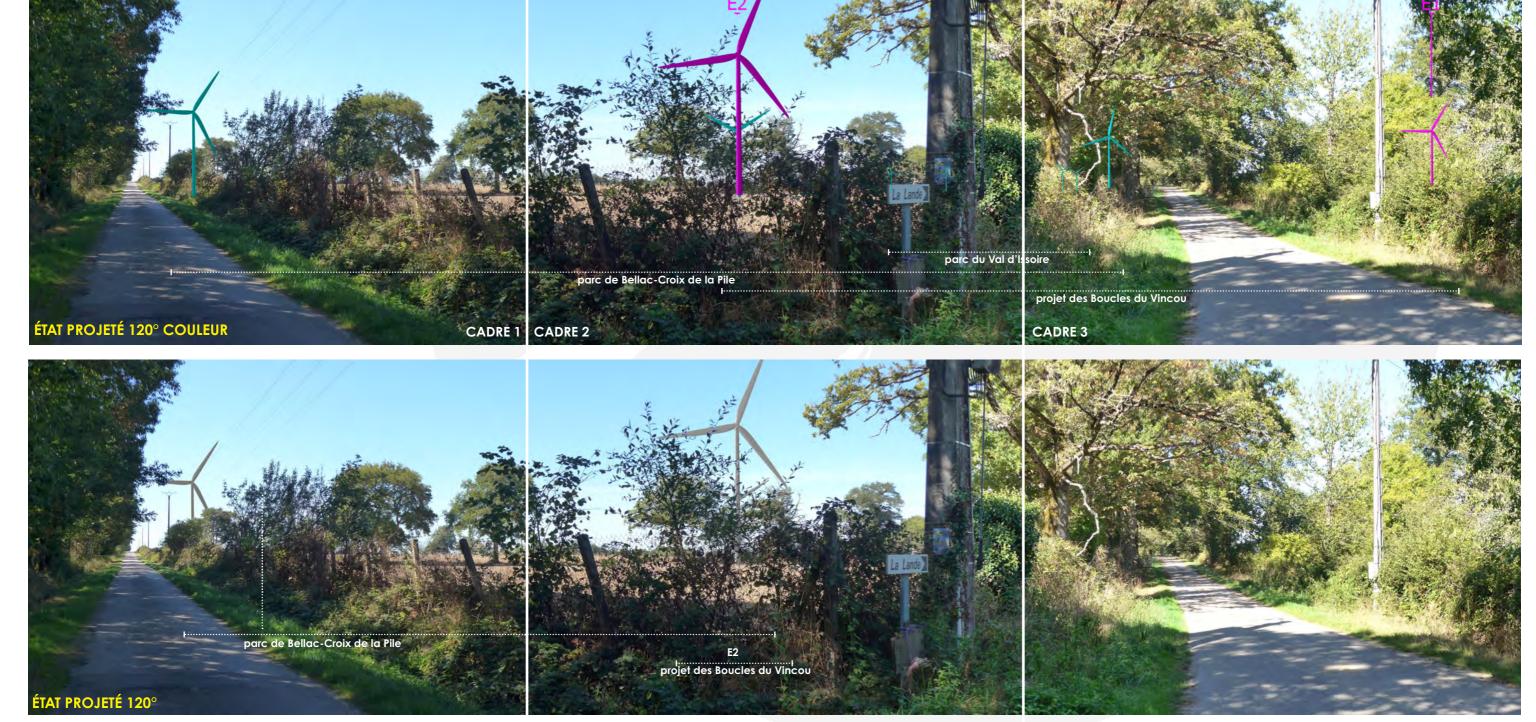


PM 1- Hameau de la Lande

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX: Une seule éolienne du projet est visible (E2) au croisement des routes mais on peut voir que la ferme de la Lande est bien protégée. Depuis ce point de vue on voit aussi émerger clairement une éolienne de Bellac-Croix de la Pile. Les deux éoliennes apparaissent en continuité l'une de l'autre.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Modéré du fait de sa proximité sans toutefois générer de surplomb sur l'habitat protégé par la végétation et du fait d'un contexte éolien pré-existant en arrière-plan.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS: Faible du fait que les deux parcs visibles partiellement apparaissent comme une entité unique.



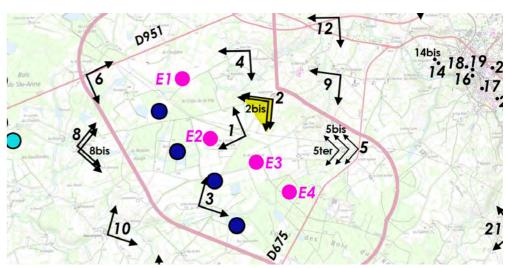






PM 2 - Hameau de l'Age d'Amont

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau de l'Age d'Amont fait partie des zones d'habitats proches et isolées. Par rapport à la Lande, ici le bocage est plus ouvert et donne un peu plus de profondeur de champ visuel. La prise a été réalisée en sortie ouest de la ferme où la route est orientée vers le projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 190° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.19 KM (E2)





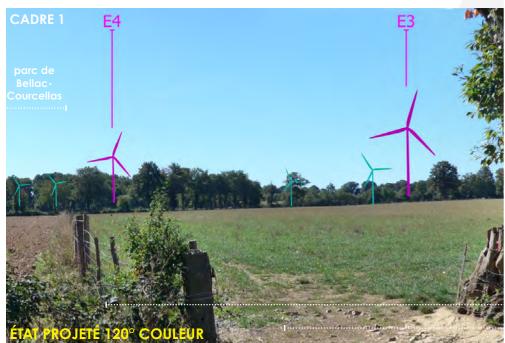


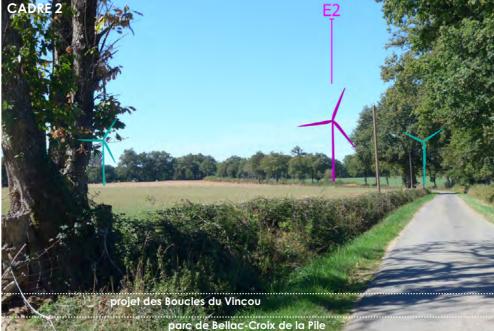
PM 2 - Hameau de l'Age d'Amont

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX: Le projet est entièrement visible et marque l'avant-plan du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile. Le projet s'inscrit en grande partie dans l'emprise visuelle du parc autorisé. Le projet montre une prégnance de par sa proximité toutefois, la présence de bocage arboré en avant-plan du projet évite tout risque de surplomb sur l'habitat.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Modéré du fait de sa proximité sans toutefois générer de surplomb (présence de plans arborés en interface atténuant la prégnance des machines).

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS: Modéré du fait que le projet vient renforcer la densité éolienne dans le panorama.

















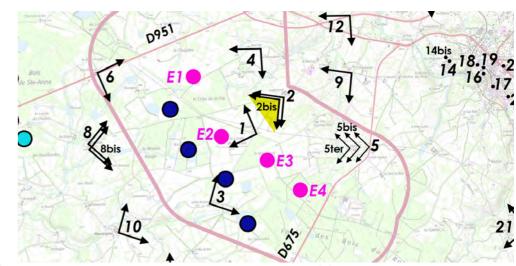






PM 2 bis - Hameau de l'Age d'Amont

A la demande des services instructeurs, le PM2 a fait l'objet d'une nouvelle prise en se mettant en amont de l'arbre présent en avant-plan dans la vue précédente.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 202° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.18 KM (E2)



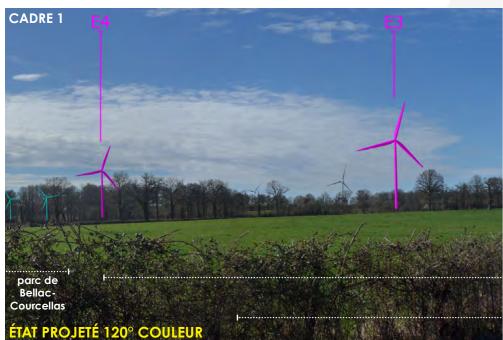


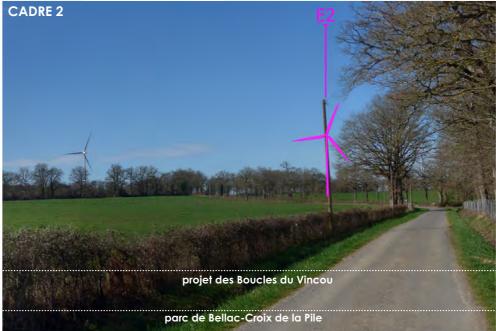


PM 2 bis - Hameau de l'Age d'Amont



Sur cette nouvelle vue légèrement décalée, les niveaux d'impacts du projet seul et du cumul avec le parc existant initiaux qualifiés de modérés sont inchangés.

















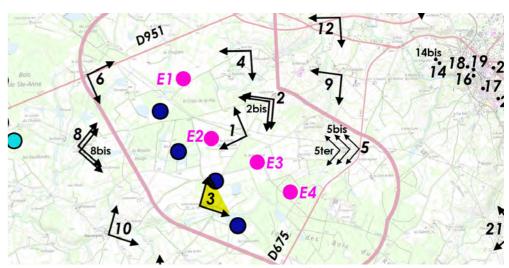






PM 3 - Hameau 'Le Mas Bertrand'

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau du Mas Bertrand se trouve au pied du parc existant de Bellac-Croix de la Pile. Le hameau s'inscrit encore une fois dans la typologie d'habitat isolé inscrit dans un bocage arboré plus ou moins dense.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 240° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.21 KM (E3)











PM 3 - Hameau 'Le Mas Bertrand'

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Seule une éolienne du projet (E4) émerge des frondes boisées du bocage environnant. Elle s'inscrit dans le même cadrage visuel que le parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible du fait de sa visibilité partielle et du fait que le projet s'inscrive dans la continuité directe du parc existant..

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS: Nul (aucun des parcs n'est visible dans sa totalité et les éoliennes visibles semblent ne former qu'une seule entité).













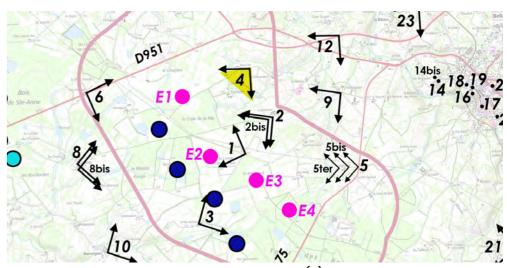






PM 4 - Hameau 'Beau Site'

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau Beau Site s'inscrit un secteur où le bocage est plus ouvert avec des plus grandes profondeurs de champ visuel.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 235° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.28 KM (E1)









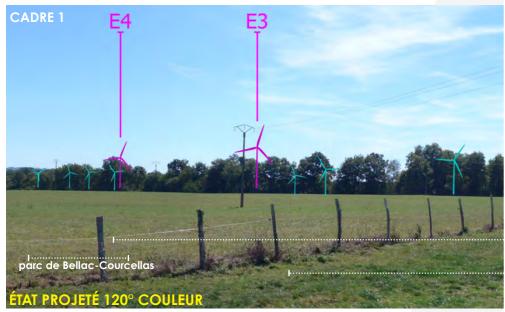


PM 4 - Hameau 'Beau Site'

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX: Le projet est partiellement visible. Seule une éolienne émerge dans sa quasi-totalité dans le cadrage de la ferme. La présence de l'arbre au premier plan de cette éolienne (E1) évite un surplomb de celle-ci sur l'habitat. Le parc existant de Bellac-Croix de la Pile émerge partiellement en arrière-plan du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Modéré du fait de sa proximité sans toutefois générer de surplomb sur l'habitat et du fait d'une atténuation de la prégnance du projet généré par le bocage arboré en avant-plan.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Faible du fait que le parc de Bellac-Croix de la Pile n'est que très partiellement visible.

















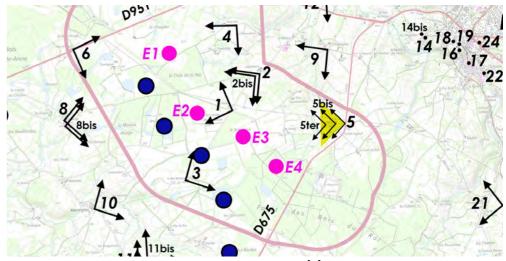






PM 5 - Hameau 'Le Vignaud'/D675

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau 'Le Vignaud' se trouve dans un tissu bocager dense laissant échapper des perspectives lointaines. Il se trouve aussi le long de la D675, un axe majeur de traversée du territoire qui mène à Bellac (pôle urbain et patrimonial proche).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 200° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.67 KM (E4)







PM 5 - Hameau 'Le Vignaud'/D675





RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est que très partiellement visible (quelques pales) et il n'y a pas de covisibilité avec le parc autorisé de Bellac-Croix de la Pille (non visible). De légères covisibilités indirectes avec le parc Bellac-Courcellas s'opèrent.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Faible du fait de sa perception très partielle.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Faible (perception trop partielle du projet ne pouvant être considérée comme du mitage).





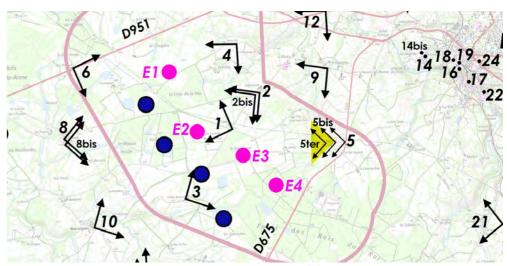




PM 5 bis - Hameau 'Le Vignaud'

A la demande des services instructeurs, le PM5 a fait l'objet de deux nouvelles prises de vue au niveau des habitations du hameau.

Ce premier point de vue est pris entre la D675 et les premiers bâtiments du hameau.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 195° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.52 KM (E4)





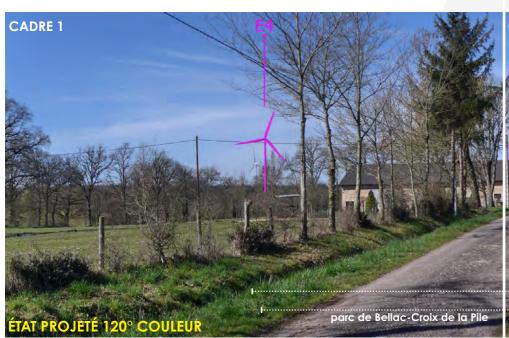


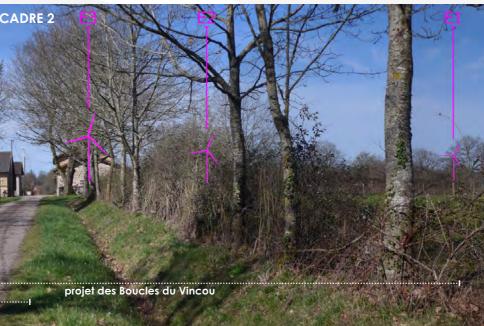
PM 5 bis - Hameau 'Le Vignaud'

Grâce à la présence de végétations successives dans le panorama, seule l'éolienne E4 est clairement lisible. On peut noter qu'elle opère une prégnance visuelle dans le panorama à feuilles tombées. Elle montre une covisibilité directe avec le parc construit de Bellac-Croix de la Pile dont une éolienne se trouve dans l'axe de la route.

Sur cette nouvelle vue plus proche des habitations, le niveau d'impact du projet seul peut être qualifié de modéré au regard de la prégnance de l'éolienne E4, à faible du fait de la perception très partielle du reste du projet et de la végétation atténuante en avant-plan. Le niveau d'impact cumulé peut être considéré comme faible (perception très partielle des deux entités).

















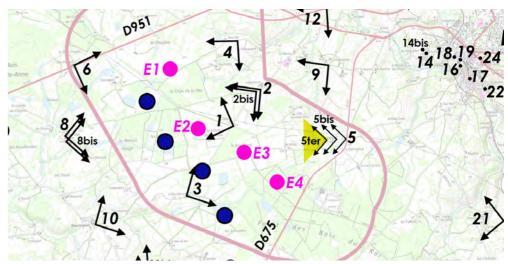




PM 5 ter - Hameau 'Le Vignaud'

A la demande des services instructeurs, le PM5 a fait l'objet de deux nouvelles prises de vue au niveau des habitations du hameau.

Ce deuxième point de vue est pris au coeur du hameau. Il n'a pas été pris au bout du hameau, car l'éolienne du parc actuel y était peu visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 197° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.35 KM (E4)







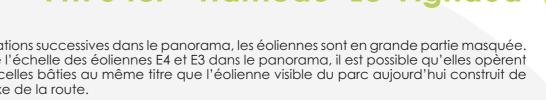




PM 5 ter - Hameau 'Le Vignaud'

Grâce à la présence de végétations successives dans le panorama, les éoliennes sont en grande partie masquée. Toutefois, si on tient compte de l'échelle des éoliennes E4 et E3 dans le panorama, il est possible qu'elles opèrent une prégnance depuis les parcelles bâties au même titre que l'éolienne visible du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile dans l'axe de la route.

Sur cette nouvelle vue au coeur des habitations, le niveau d'impact du projet seul peut être qualifié de faible au regard de la perception partielle des éoliennes et de l'éolienne déjà présente du parc Croix de la Pile dans l'axe de la rue. Au même titre, le niveau d'impact cumulé peut être considéré comme modéré à faible selon le point de vue de l'observateur (perception très évolutive sur les deux entités éoliennes dans le hameau).















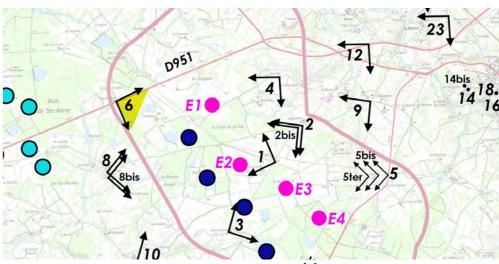






PM 6 - Chez Peyraud/D951

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau 'Chez Peyraud' est situé le long de la D951, un axe majeur de traversée du territoire reliant Bellac à Mézières-sur-Issoire. L'habitat est en partie un gîte d'hébergement touristique.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 1.74 KM (E1)





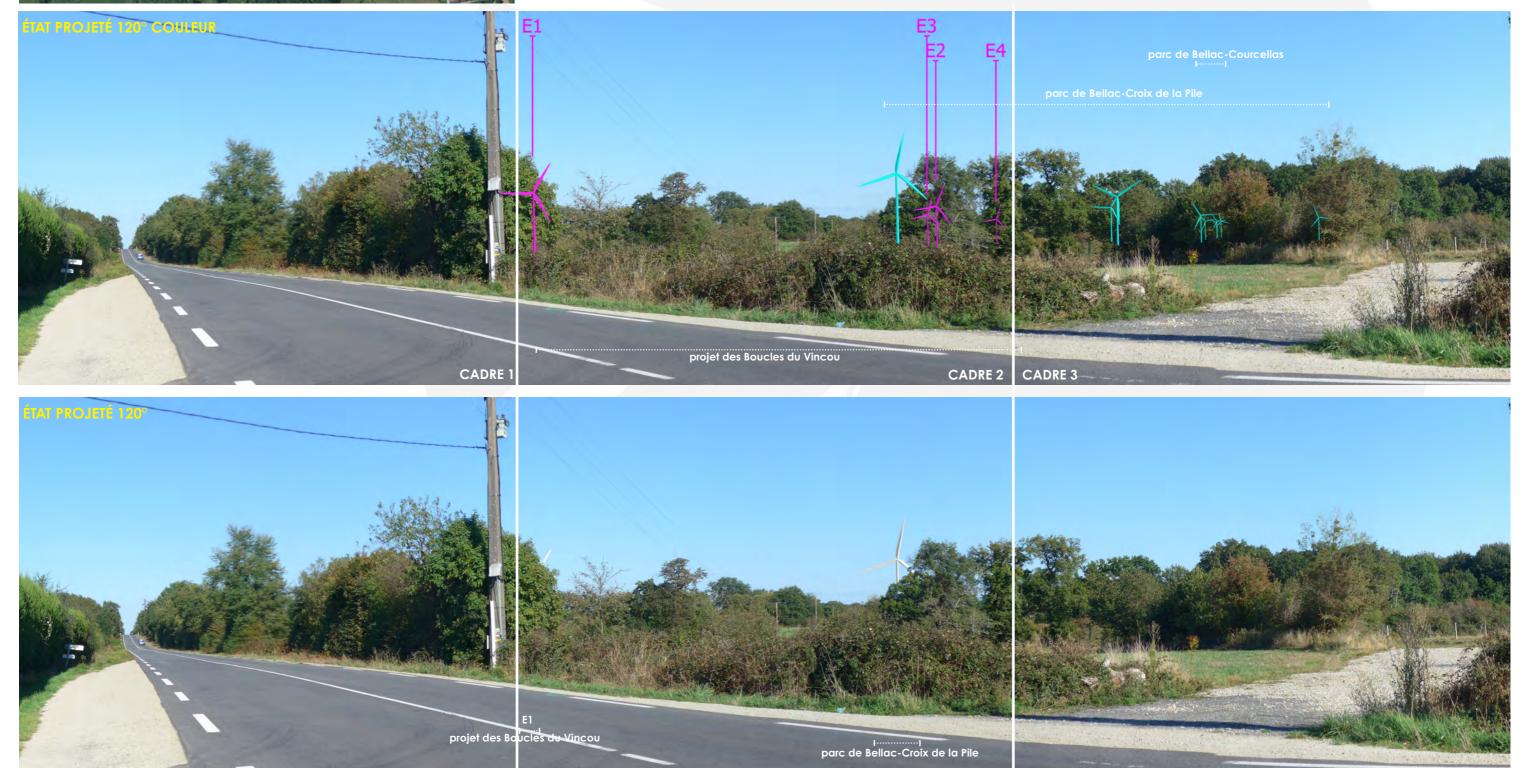


PM 6 - Chez Peyraud/D951

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Seule une éolienne du projet (E1) émerge des frondes boisées du bocage environnant. Elle s'inscrit dans le même cadrage visuel que le parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Faible du fait de sa perception très partielle.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS: Nul (aucun des parcs n'est visible dans sa totalité et les éoliennes visibles semblent ne former qu'une seule entité).



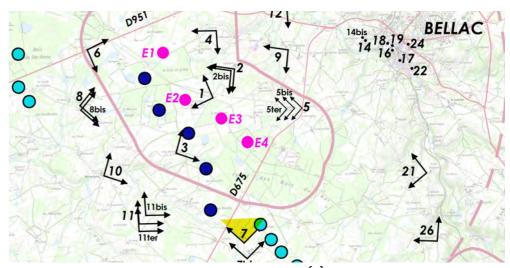






PM 7 - Hameau 'Le Pic'

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Le hameau 'Le Pic' est situé légèrement à l'écart de la D675, axe majeur de traversée du territoire. La voie communale qui le dessert est orientée vers le projet et le hameau se trouve au coeur du contexte éolien proche du projet en voie de développement.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.19 KM (E4)











PM 7 - Hameau 'Le Pic'

c' 🛑



RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : La perception du projet est très partielle (bouts de pale de 2 éoliennes). Par conséquent, les covisibilités avec les parcs en développement de Bellac sont faibles voire inexistantes.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Faible du fait de sa perception très partielle (cumul filtres bâtis et bocagers).

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS: Nul (aucun des parcs n'est visible dans sa totalité).















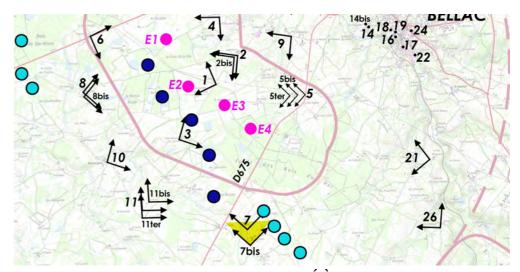




PM 7 bis - Hameaux 'Le Pic et Courcellas'

A la demande des services instructeurs, le PM7 a fait l'objet d'une nouvelle prise de vue depuis un autre endroit du hameau et en fonction de la perception réelle du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile.

Ce nouveau point de vue a donc été pris au sud du hameau de Courcellas.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180° RECADRÉ À 120° DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.58 KM (E4)











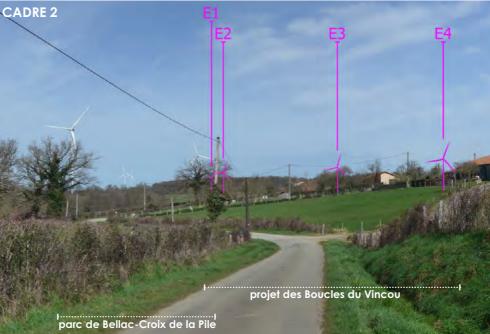
PM 7 bis - Hameaux 'Le Pic et Courcellas'

Avec le recul de l'observateur par rapport au point de vue précédent, le projet émerge un peu plus du panorama. Toutefois, au regard des parcs de Bellac-Croix de la Pile et de Bellac-Courcellas, il montre une prégnance visuelle moindre dans le panorama et ne génère aucun surplomb.

Sur cette nouvelle vue, le niveau d'impact du projet seul peut être qualifié de faible au regard de sa perception partielle et de la prégnance visuelle déjà exercée par les parcs existants et autorisés en avant-plan. Le niveau d'impact cumulé peut être considéré comme faible du fait de la perception partielle du projet par rapports aux parcs en avant-plan.



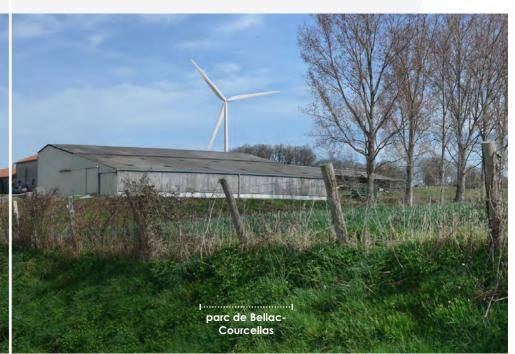












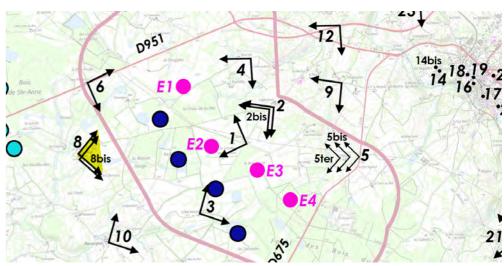






PM 8 - Hameau 'La Beige'

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE: Le hameau 'La Beige' est situé à l'ouest du projet et du parc existant de Bellac-Croix de la Pile. Le hameau compte un château, élément de patrimoine local. Plusieurs chemins du hameau se trouvent en direction du projet, toutefois, ils sont en grande partie en domaine privé. Par conséquent, le point de vue a été pris en limite de ce domaine où le château n'est pas visible car il se trouve en arrière-plan d'un cordon arboré.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.24 KM (E1)







PM 8 - Hameau 'La Beige'





RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : La perception du projet est très partielle (une seule éolienne visible). Il n'y a pas de covisibilité constatée depuis ce point de vue avec le parc de Bellac-Croix de la Pile.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET: Faible du fait de sa perception très partielle et sans générer de surplomb.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS: Nul (une seule éolienne visible).









